



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 mai. — Voici quelques détails sur ce qui s'est passé dans la séance d'hier de la chambre des communes, lord Palmerston s'est exprimé de la manière suivante, relativement à l'embargo des vaisseaux hollandais, en réponse aux observations de l'alderman Thompson :

« La question est de savoir s'il y avait des motifs suffisants pour justifier les conseillers de la couronne de recommander à S. M. d'avoir recours à des mesures qui, si elle les adoptait, devaient naturellement donner lieu à des inconvénients pour le pays, mais qui étaient moins rigoureuses en elles-mêmes que la guerre, que le roi avait droit de déclarer, si l'avait jugé convenable. Si un honorable membre veut se donner la peine d'examiner avec impartialité les documens qui ont été communiqués à la chambre, il se convaincra que les négociations étaient devenues telles qu'il était impossible, que l'Angleterre pût, sans forfaire à son honneur, sans manquer à ses engagements, et sans méconnaître ses intérêts, s'empêcher d'avoir recours aux mesures que les ministres ont adoptées malgré eux. »

« Le refus du roi de Hollande de remplir tous les engagements dans lesquels il était entré, son rejet de toutes les propositions qui lui avaient été faites, son intention constante d'attendre le moment favorable pour reconquérir la Belgique, ne justifie pas seulement notre pays d'avoir eu recours à des mesures coercitives, mais a rendu l'emploi de ces mesures tout à fait nécessaire. »

« L'honorable préopinant a dit que la politique de l'Angleterre consistait à protéger le faible contre le fort. Mais nous sommes intervenus pour empêcher la guerre entre la Belgique et la Hollande, et quoique la première fût supérieure en nombre aux Hollandais, l'expérience de 1831 a prouvé que ces derniers étaient les plus forts (*stronger*). L'honorable préopinant a dit qu'il ne concevait pas comment l'état actuel des négociations pouvait justifier la continuation de l'embargo. Tout ce que mon devoir me permet de dire, c'est que le gouvernement est impatient de libérer l'Angleterre et la Hollande de l'oppression des mesures coercitives aussitôt qu'il pourra le faire sans négliger l'exécution des actes auxquels il est engagé, et sans manquer aux intérêts du pays. »

« Quoiqu'il en soit, l'honorable membre se trompe fort en supposant, que l'embargo pèse exclusivement sur l'Angleterre. L'embargo pèse sur la Hollande, et même très-rigoureusement. Si l'honorable membre avait vu une pétition qui a été présentée au roi des Pays-Bas, pendant son dernier voyage à Amsterdam, et dans laquelle on expose ce que la Hollande souffre de l'embargo, il n'eût point parlé de la sorte. »

« En conséquence, jusqu'à ce que le gouvernement soit mieux informé du contraire, qu'il ne l'est par le discours de l'honorable membre, il continuera à croire que les mesures de coercition ne sont pas d'aussi peu d'influence sur la Hollande, que certaines personnes voudraient le faire croire. Tant que le but ne sera pas atteint on ne peut pas espérer que l'embargo cessera. »

« L'honorable membre a critiqué l'interprétation que l'on a donnée à l'ordre du cabinet qui prescrit de relâcher les navires ayant à bord des marchandises périssables. Je sais qu'il existe des plaintes à cet égard, mais en tous cas, je ne suis pas responsable de l'exécution de l'ordre. »

« Il a dit que les navires hollandais sont assurés en grande partie par des anglais, je ne puis contredire ce fait, mais je crois ne pas me tromper, en soutenant que toute assurance faite par des su-

jets anglais contre la détention ou la capture de navires par des vaisseaux de S. M. est une transaction illégale, et contraire aux principes de la constitution. »

M. Lyatt dit que les raisonnemens qu'il vient d'entendre ne peuvent imposer silence à sa sympathie pour un ancien allié. Il dit que l'Angleterre doit beaucoup aux ancêtres du présent roi de Hollande dont la fermeté paraît s'accroître avec les difficultés de sa situation.

Le solliciteur-général : Lorsqu'autrefois ce pays nous était attaché par les liens d'une sympathie réelle, sa conduite différait beaucoup de celle qu'il tient aujourd'hui. La Hollande alors était à la tête de la liberté, elle se signalait par ses efforts contre le despotisme, tandis qu'aujourd'hui elle se place en-dessous des gouvernemens qui défendent la légitimité. J'entends ce mot dans le sens que lui donne la sainte-alliance, qui voudrait pouvoir dans tout le monde, renverser les institutions libérales. (Applaudissemens de toutes les parties de la salle.) Le roi de Hollande s'efforce maintenant de ramener sous son joug ceux qu'il appelle ses sujets révoltés ; assurément ce n'est pas dans ces circonstances qu'il mérite la sympathie de l'Angleterre.

Sir R. Peel regarde l'embargo comme un exercice illégal et inconstitutionnel de pouvoir, et en outre comme ne pouvant remplir le but qu'on se propose.

Sir R. Inglis dit que le prétexte pour maintenir l'embargo est de forcer la Hollande à reconnaître l'indépendance de la Belgique. Mais ne se rappelle-t-on pas que la Hollande a reconnu l'indépendance de la Belgique durant toutes les négociations ? Il demande que le noble lord (le chancelier de l'échiquier) veuille bien expliquer si le roi de Hollande a ou n'a pas agréé la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique.

Le chancelier de l'échiquier, lord Althorp, dit qu'il est vrai que le roi de Hollande avait consenti à reconnaître la souveraineté de la Belgique, mais qu'il l'avait fait à des conditions qui rendaient impossible l'indépendance de la Belgique. Une pareille reconnaissance ne peut nous conduire au but des négociations, savoir le maintien de la paix. Si les honorables membres examinent l'état des deux pays et considèrent comme impossible le maintien de la paix en Europe sans une reconnaissance véritable de la Belgique, ils sentiront avec lui qu'aucune mesure plus efficace ne pouvait être prise pour empêcher la guerre.

On ne peut nier que l'embargo ne soit désastreux pour les négociations et nuisible au commerce de ce pays. Mais il en est ainsi de toute situation dans laquelle il est nécessaire de recourir à la force pour atteindre un but national. Un des préopinans a semblé penser que la question n'avait aucun rapport avec la paix générale de l'Europe ; l'orateur déclare que le gouvernement dont il est membre pense le contraire, et que son but, en maintenant l'embargo, est d'empêcher la guerre.

La question aujourd'hui est de savoir si nous ne devons pas persévérer dans la voie suivie jusqu'ici. L'honorable membre pense qu'il est de l'honneur du pays de persévérer et du devoir du gouvernement de presser les négociations, et il assure à la chambre que tel est le désir le plus vif de tous les membres du cabinet.

Après quelques considérations de M. Robinson en faveur de la Hollande, la motion est prise en considération.

Dans la discussion sur les affaires d'Orient qui a suivi celle sur l'embargo, lord Palmerston a répondu ce qui suit à une interpellation de M. Hume :

« Quand l'honorable membre demande où est

notre flotte, je suis tenté de lui demander à mon tour où serait cette flotte si sa motion, tendant à retrancher 7000 hommes du contingent de la marine, voté précédemment, avait été appuyée. Les événemens de l'Orient ont fait l'objet de la plus vive sollicitude du gouvernement, et l'on verra plus tard qu'il n'a pas manqué de faire des démarches pour se prémunir contre les dangers qui peuvent résulter de ces événemens. Quand le gouvernement pourra donner les explications nécessaires pour exposer les démarches qu'il a faites, de concert avec ses alliés, je suis certain que la chambre sera persuadée que le gouvernement n'a pas négligé ses devoirs envers la nation, et qu'elle appréciera la prépondérance dont le pays jouit parmi les nations. »

FRANCE.

Paris, le 14 mai. — Le ministre des affaires étrangères a fait remettre hier aux différens représentans des puissances, en commençant par les cours de Naples, de Sardaigne et d'Espagne, des copies authentiques du procès-verbal dressé à Blaye le 10 mai.

Le *Moniteur* contient ce matin le procès-verbal de l'accouchement de la duchesse de Berry.

Voici cette pièce :

Extrait des registres des actes de l'état de naissance de la ville de Blaye, département de la Gironde.

Aujourd'hui, dix mai mil huit cent trente trois, à midi, nous André Victor Merlet, maire de la ville de Blaye, officier de l'état-civil, nous sommes présenté sur la demande de M. le général Bugeaud, membre de la chambre des députés, maréchal de camp, commandant supérieur de Blaye, et avons été introduit dans la chambre à coucher de S. A. R. Marie Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry, dans laquelle se trouvait M. Louis Charles Deneux, docteur en médecine, ancien professeur de clinique d'accouchement de la faculté de médecine de Paris, ancien médecin en chef, adjoint de la maison d'accouchement dite de la maternité de Paris, membre titulaire de l'académie royale de médecine, de la société de médecine de la même ville, etc.... accoucheur ordinaire de Mme. la duchesse de Berry; chevalier des ordres royaux de St-Michel de la légion-d'honneur et de Constantin des Deux-Siciles, etc., âgé de 65 ans, domicilié à Paris, rue St-Guillaume n° 36, 40^e arrondissement, de présent à la citadelle de Blaye;

Lequel nous a présenté un enfant nouveau-né, que nous avons reconnu être du sexe féminin, et nous a déclaré, en présence de Mme. la duchesse de Berry, et auprès de son lit, que S. A. R. Marie Catherine duchesse de Berry, épouse en légitime mariage du comte Hector Luchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme, ledit comte absent; est accouchée aujourd'hui, à 3 heures 20 minutes du matin, dudit enfant, auquel ont été donnés les prénoms de Anne-Marie-Rosalie.

Après cette déclaration faite à haute voix, Mme. la duchesse de Berry l'a confirmée en nous attestant qu'elle contenait la vérité et qu'elle voulait en effet donner à son enfant les prénoms de Anne-Marie-Rosalie.

Lesquelles déclarations, présentations et vérification ont eu lieu en présence de MM. :

1^o Antoine Dubois, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris, âgé de 77 ans, demeurant à Paris, rue de Monsieur le Prince, n° 42.

2^o Minière, docteur en médecine, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, chirurgien du 4^e dispensaire de la société philanthropique et du bureau de bienfaisance du 4^e arrondissement, âgé de 34 ans, demeurant à Paris, rue Pavée St-André des Arts, n° 42.

Lesquels surnommés ont été présens à l'accouchement.

3. Thomas Robert Bugeaud, ci-dessus qualifié, âgé de 48 ans, demeurant à Excédeuil, département de la Dordogne.

4. M. Charles François Marchand-Dubreuil, sous-préfet et de l'arrondissement de Blaye, âgé de 38 ans, demeurant à Blaye.

5. Daniel Théotime Pastoureaux, président du tribunal de première instance de Blaye, âgé de 65 ans.

6. Pierre Nadau, procureur du roi près le même tribunal, âgé de 55 ans.

7. Guillaume Bellon, président du tribunal de commerce, adjoint au maire de Blaye, âgé de 65 ans.

8. Charles Rodes, commandant la garde nationale de Blaye, âgé de 47 ans.

10. Claude Olivier Dufresne, commissaire civil du gouvernement à la citadelle, âgé de 40 ans.

11. Jean-Baptiste Regnier, juge de paix du canton de Blaye, membre du conseil-général du département de la Gironde, âgé de 67 ans.

12. Achille St.-Amand, officier d'ordonnance du général Bugeaud, âgé de 34 ans, demeurant ordinairement à Paris.

Lesquels témoins et déclarans ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Signés au registre : Deneux, P. Menière, Bugeaud, maréchal-de-camp; Marhand-Dubreuil, Pastoureau, Betlon, Nadan, Delort, Dordes, Regnier, A. Dubois, O. Dufresne, A. de St.-Amand et Merlet, maire.

Délivré conforme au registre par nous, maire de Blaye, le 40 mai 1833. Signé MERLET.

Vu par nous, Daniel-Théotime Pastoureau, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Blaye, pour la légalisation de la signature ci-dessus apposée de M. Morlet, maire de la ville de Blaye.

Blaye, le 40 mai 1833. Signé, PASTOUREAU.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Le comte Hector de Luchesi-Palli était au nombre des personnes accompagnant L. M. siciliennes dans leur voyage à Paris en 1829. En se rendant de Naples à La Haye, il a fait un séjour à Massa, où se trouvait alors S. A. Mde. la duchesse de Berri, qui le chargea de plusieurs missions de confiance. Le comte de Luchesi est âgé de 27 à 28 ans; il est courageux, spirituel, instruit, et très dévoué à la maison royale de Naples, à qui toute sa famille a donné les preuves de fidélité les plus touchantes pendant l'usurpation de Joseph Bonaparte et de Murat. Il est le neveu du comte Alexandre de Luchesi-Palli, ancien ambassadeur de Naples à Madrid, et le frère de la duchesse de Monteleone, femme du plus grand seigneur des Deux-Siciles. Le prince de Campo-Franco, père du comte Hector et de la duchesse de Monteleone, est grand chancelier du royaume de Sicile et premier ministre de la vice-royauté à Palerme. La famille des Luchesi est une des plus anciennes et des plus illustres de l'Italie, et l'on a toujours dit qu'elle tirait son origine des anciens souverains-ducs de Bénévent. »

— On est tombé d'accord sur la mise en liberté de la duchesse de Berry, aussitôt que sa santé le permettra. Elle a demandé d'être transportée à Bilbao. Le gouvernement tient à ce qu'elle soit reconduite à Palerme.

Un rapport très-circonstancié sur son état de santé avant et depuis sa couche a été reçu ce matin. D'après ce document, toutes les probabilités (9 sur 10, disent les médecins) sont pour son prompt rétablissement. Les symptômes de pneumonie signalés par l'auscultation, lors des premiers rapports sont en très-grande partie dissipés.

— Une frégate et deux bricks sont, dit-on, destinés à transporter et envoyer la duchesse de Berry à Naples; le gouvernement avant de se décider à cette mesure, a exigé des garanties: on assure que des lettres de Prague ont vivement exprimé le désir de voir la duchesse replacée au sein de sa famille paternelle, il n'y est nullement question de son mariage ni de sa grossesse.

M. Tallenay, en ce moment à Rome, en qualité de premier secrétaire de l'ambassade, est chargé d'une mission pour Naples relative aux dernières résolutions.

On accorde en ce moment au ministère de la guerre des congés d'un an et des congés de semestre en grande quantité. C'est surtout depuis une ou deux semaines que ce nombre de congés a beaucoup augmenté.

— Il paraît à peu-près certain que le choix d'un ministre des finances est décidé, et que M. Passy fera partie du conseil à la place de M. Humann.

BELGIQUE.

VOYAGE DU ROI.

Ostende, le 13 mai.

On a dit hier que le roi se proposait de visiter l'académie de dessin, le couvent des dames anglaises et le bassin du commerce. C'est en effet ce qui a eu lieu. A l'académie, le roi a admiré plusieurs beaux tableaux anciens et a bien voulu, à

la prière du président, inscrire son nom dans un registre, que l'on conserve et qui contient les noms de tous les illustres visiteurs de cet établissement. Au couvent des dames anglaises, le roi a été reçu par M. l'abbé de Foëre et par la supérieure. S. M. a visité le couvent dans le plus grand détail et avec le plus vif intérêt. Dans un des salons se trouvaient réunies toutes les religieuses. Le roi s'est entretenu successivement, en anglais, avec chacune d'elles. Il a bien voulu accepter quelques rafraichissemens qu'on avait fait préparer pour lui. En passant dans un second salon, il y a trouvé réunies toutes les jeunes pensionnaires au nombre de cinquante à soixante. Le roi s'est encore entretenu avec plusieurs d'entre elles et s'est retiré après avoir témoigné de nouveau à la respectable supérieure du couvent, toute la satisfaction que lui avait procurée cette visite. Des dames anglaises le roi s'est rendu au bassin du commerce, qu'il a parcouru dans toute sa longueur: il a visité aussi les vastes magasins qui l'entourent et l'intérieur d'un beau navire. Tous les navires étaient pavoisés. A midi le roi est parti pour Blankenberghe, accompagné des généraux Duprez et Goblet, du gouverneur de la province et de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. On se figurerait difficilement l'enthousiasme des pêcheurs réunis sur les jetées. Vers 3 heures, le roi est revenu jusqu'à Saint-Pierre près de Bruges et a pris immédiatement la route d'Ostende où il est arrivé vers cinq heures.

La foule était immense et l'enthousiasme très-marqué. Toutes les rues étaient ornées de verdure et de draperies: les navires du port, qui s'y trouvaient en très-grand nombre étaient tous pavoisés. Plusieurs ont tiré le canon à l'approche du roi. S. M. a passé la revue des troupes, a visité les fortifications et s'est promené au bord de la mer jusqu'après le coucher du soleil. A 8 heures, le roi a donné aux autorités, un dîner de 40 couverts. La foule n'a pas cessé un instant de se porter devant la maison du bourgmestre. Le roi s'est montré plusieurs fois à la croisée, et a été salué par des acclamations répétées.

Ce matin, à 11 heures, le roi est sorti en calèche découverte. Il est descendu au bassin qu'il a parcouru à pied; il s'est entretenu avec les capitaines de la plupart des navires qui s'y trouvaient: la foule le suivait et ne cessait de louer sa bonté, son affabilité. Le roi s'est encore promené sur la plage, la mer était magnifique. Il s'est entretenu très-long-temps avec l'ingénieur en chef de la province des améliorations à apporter au port d'Ostende. Pendant tout ce temps, la foule approchait librement de S. M.; un grand nombre de personnes lui ont présenté des pétitions. Il a adressé quelques paroles bienveillantes à toutes. Une femme, dont le mari était blessé à l'hôpital, s'était approchée toute en pleurs; S. M. a envoyé aussitôt M. le docteur Lebeau pour le voir, et a donné en même temps l'ordre qu'une certaine somme fût mise à la disposition de cette pauvre femme, pour pourvoir à l'entretien de ses enfans en attendant la guérison de son mari.

Le roi a vu jouer les écluses de chasse. Il est midi, S. M. monte en voiture pour se rendre à Nieuport.

Ypres, 14 mai, 8 heures du matin.

Parti d'Ostende hier à midi, le roi est arrivé à Nieuport à 2 heures et demie. S. M. est descendue à l'hôtel-de-ville. Après y avoir reçu les autorités, elle a visité la partie extérieure des fortifications avec le général Goblet, qui a eu dans le temps la direction des travaux de cette forteresse. S. M. a vu aussi en détail le bel arsenal, et a passé en revue un bataillon de garde civique mobilisées de Liège et de Verviers.

Comme partout ailleurs, les acclamations étaient unanimes sur le passage du roi, et toutes les maisons décorées.

S. M. s'est arrêtée près d'une demi-heure à Dixmude, chez le bourgmestre. Elle y a reçu les autorités et a bien voulu accepter quelques rafraichissemens. On a présenté au roi un vieillard âgé de 102 ans; il a conservé toutes ses facultés, et a souhaité au roi en flamand que le ciel accordât à S. M., pour le bonheur du pays, une vie aussi longue que la sienne. S. M. paraissait émue, et a serré affectueusement le vieillard.

Le temps, qui n'a cessé de favoriser le voyage du roi, était plus beau encore hier que les jours précédents. L'orage de la nuit avait rafraichi l'air. On ne se fait pas d'idée du concours de monde qui se trouve partout sur le passage du roi. La population entière des communes voisines s'était rendue à Dixmude.

Il était 7 heures quand le roi a fait son entrée à Ypres. L'accueil que S. M. a reçu ici surpassait encore, s'il est possible, celui que lui ont fait les autres villes qu'elle a déjà visitées. S. M. est logée chez le bourgmestre. A huit heures on s'est mis à table. Le roi avait invité une trentaine de convives. A dix heures il s'est rendu au bal qui lui était offert par la ville. Il s'y trouvait une brillante réunion de jolies femmes. Le roi a fait le tour de la salle et a causé avec presque toutes. Il ne s'est retiré que vers minuit. Toute la ville était illuminée d'une manière très-brillante.

Ce matin avant de quitter notre ville, le roi a donné audience à toutes les autorités qu'il n'avait pu recevoir la veille. S. M. s'est ensuite rendue aux casernes qu'elle a visitées en détail, et de là à la cathédrale. S. M. était à pied et n'a cessé d'être entourée par la foule et accueillie sur son passage par les plus vives acclamations. A midi et demie le roi et sa suite sont partis pour Menin.

Menin, 14 mai

Nous avons possédé le roi quelques heures seulement; le court séjour de S. M. parmi nous, s'il a trompé l'espoir que nous avions de la posséder plus long-temps, aura cependant suffi pour lui prouver l'amour et le dévouement de Méninois. Nous pouvons dire que la réception que nous avons faite au roi a été des plus brillantes. La foule qui s'était portée au devant de lui sur la route d'Ypres l'a accompagné jusqu'à son hôtel, en lui donnant des marques non équivoques de la joie qu'elle avait de le voir. Là un déjeuner de 40 couverts a été servi pendant lequel on a fait de la musique et des couplets ont été chantés en l'honneur de S. M. Après le déjeuner, le roi est allé visiter la belle manufacture des tabacs de M. Plaideau; qu'elle a examiné en détail, et qu'elle a quittée en laissant aux ouvriers des marques de sa munificence. Bientôt après nous avons vu à regret, S. M. prendre la route de Courtray, enviant le bonheur des Courtraisiens, pour l'avantage qu'ils auront de posséder S. M. plus long-temps que nous.

Courtray, 14 mai, 11 heures du soir.

Le roi est arrivé à 5 heures à Courtrai. Les préparatifs qu'on avait faits pour le recevoir étaient plus beaux sans aucun doute qu'aucun de ceux faits par les autres villes qu'il a parcourues, et l'enthousiasme était au-dessus de toute expression. A peine descendue de voiture, et avant le dîner, S. M. a donné audience à toutes les autorités; elle a visité ensuite le jardin de la société de l'Arboretum; elle a admiré la beauté de ce local, où se trouvait une brillante réunion de dames. De là le roi est allé visiter la Halle aux Toiles, après quoi il est rentré à l'hôtel-de-ville où un dîner de 30 couverts a été servi. Il était 8 heures. Après le dîner un concert a été donné en plein air sur la grande place, par la société philharmonique; une brillante estrade avait été préparée pour le roi, en face de l'estrade des musiciens. L'illumination était des plus brillantes. Des couplets ont été chantés en l'honneur du roi et de la reine. A peine le concert fini, le roi est descendu dans l'enceinte où se trouvaient les dames, il s'est fait présenter la plupart d'entr'elles et a causé avec elles avec la plus grande affabilité. S. M. est ensuite montée dans une calèche découverte et a parcouru une grande partie de la ville. Les traits du roi respiraient la plus vive satisfaction. S. M. partira demain matin à 9 heures pour Bruxelles.

Bruxelles, le 16 mai.

Un assez grand nombre de personnes et d'officiers de la garnison se sont rendus hier sur la route de Ninove, par laquelle S. M. devait arriver. Il était huit heures quand S. M. est arrivée; dans toutes les rues par où elle a passé pour se rendre au palais, des cris de *Vive le roi!* l'ont saluée.

La société de la grande harmonie lui a donné une sérénade.

Mercredi, on a retiré de l'eau, au rivage de la gosse le cadavre du jeune homme qui a péri dimanche dernier au quai d'Avroir en voulant traverser la meuse pour aller se baigner à l'autre extrémité; il a été reconnu pour être celui d'un nommé Jean Gray, âgé de 16 ans, né à Londres demeurant en cette ville. Jeudi, vers 2 heures, un garde civique de la garnison a été aussi noyé en se baignant au quai St-Léonard; il a été immédiatement repêché par ses camarades, mais il avait cessé de vivre.

M. le baron Goubau d'Hogvorst, ancien directeur-général du culte catholique sous le roi Guillaume, et aujourd'hui encore ministre-d'état de ce roi, vient d'arriver de La Haye à Bruxelles avec un congé illimité, à ce qu'on assure, et continuant de jouir de son traitement. Il est entré en Belgique muni d'un passeport autrichien.

— On lit dans le *Journal d'Arion* du 15 :

« Avant-hier, un piquet de lanciers prussiens s'est rendu à Pépange et à Crauthem, c'est-à-dire à trois quarts de lieues en dehors du rayon, pour s'assurer qu'il ne s'y trouvait d'hommes en armes. — Des soldats prussiens ont aussi pénétré jusqu'à Mersch où est cantonnée une compagnie belge. Nous n'avons pas appris qu'on y ait mis obstacle. »

— Le *Messenger de Gand* se lamente beaucoup des menaces faites à ses rédacteurs, par des officiers de l'armée. Quand des écrivains abusent aussi étrangement de leur plume, comment peuvent-ils s'étonner que des officiers abusent de leur épée ?

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

Gand, le 14 mai. — Plusieurs officiers de la garnison se sont rendus hier et avant-hier dans divers estaminets pour y déchirer le *Messenger* : ceci a eu lieu, entre autres à la *Plume*, au *Plumet*, à l'*EOillet*, ainsi qu'à la société *Concorde*.

Des rixes graves ont eu lieu hier soir au premier de ces établissements; on dit que différentes personnes y ont été blessées.

A l'*OEillet*, M. Faidier, substitut du procureur-général, ayant voulu faire quelques représentations, a reçu un coup sur le chapeau.

On a vu hier après-midi qu'une lettre a été portée par des militaires à la maison du sieur Steven : peu de momens après, le sieur Steven est parti en voiture.

Un duel, qui paraît se rattacher à l'affaire dont nous rendons compte, a eu lieu hier matin entre M. Schieter-Caprycke, dit Maelstaepel et un Anglais. Aucun d'eux n'a été blessé.

Du 15 mai. — La soirée d'hier s'est passée à ce qu'il paraît assez paisiblement : des airs patriotiques ont été chantés dans différens estaminets, mais nous n'avons pas appris qu'il y ait eu aucun désordre. Presque partout, le *Messenger de Gand* avait disparu.

On nous rapporte que, par mesure de précaution, une grande partie des troupes avait été renvoyée dans les casernes par MM. les officiers.

Cette nuit, vers 3 heures du matin, des ivrognes ont parcouru les rues, en criant : *Vive le prince Orange!* ces provocations n'ont eu aucune suite, et il est à croire que le repos et la tranquillité sont définitivement rendus à notre ville.

— Le général Magnan est de retour à Gand, et y régit de nouveau. Sa présence néanmoins ne saurait faire cesser les recherches que paraissent vouloir continuer les officiers, afin de rencontrer le rédacteur principal du *Messenger*. Jusqu'à présent elles ont été inutiles, ainsi que nous nous en doutions bien.

On écrit de Constantinople, en date du 27 avril :

De nouvelles troupes russes ont débarqué sur la côte d'Asie. Ce seront les dernières. Le sultan a exprimé le désir que cet envoi fut le dernier. Une dépêche, dans ce sens, doit avoir été expédiée au général Resselef.

Le sultan a passé ce matin la revue des troupes russes. L'ambassadeur russe jouit d'une grande faveur. L'amiral Roussin en paraît très-continué, mais force leur est de le soumettre à la nécessité. Ibrahim ne quitte point ses positions. Il ne veut

entendre parler d'aucune transaction, il lui faut Adana, et si on le lui refuse, il est déterminé à le prendre de vive force. De son côté, le sultan craint peu Ibrahim depuis qu'il se voit protégé par la Russie.

Ibrahim reçoit toujours des renforts. L'amiral Roussin a demandé de nouvelles instructions.

Depuis quelques jours les apôtres saint-simoniens se trouvent en ville. Ils voulaient se montrer au peuple et commencer leurs prédications. Mais ils ont été arrêtés et renvoyés malgré les réclamations adressées par eux à l'ambassadeur de France.

NOUVEL ACTE DE VIOLENCE.

Les hollandais viennent d'arrêter à une lieue de Maestricht et le conduire dans les prisons de cette ville.

- 1° M. *Jaminet*, avocat à Liège, ex-député.
- 2° M. *Nypels*, juge à Tongres.
- 3° M. *Ruys*, institut près le même tribunal.
- 4° M. *Nierstrax*, greffier du même tribunal.
- 5° M. *Vanderstracton*, inspecteur des droits d'entrée et de sortie.

Ces Messieurs avaient été dîner au *Coq Rouge*, hameau de St-Pierre, et ont été arrêtés là, au sortir de table.

L'*Indépendant* dans son n° 130 du 16 mai après avoir fait l'énumération des journaux ultra d'opposition qu'il signale comme étant à la solde de la Hollande ou plutôt du roi Guillaume, et qui quotidiennement répètent les injures et les calomnies que l'une ou l'autre de ces feuilles contiennent contre la personne du roi et de son auguste épouse, l'*Indépendant* s'exprime ainsi :

« Nous ne voulons pas initier nos lecteurs à cette polémique repoussante; c'est déjà trop que, grâce à la liberté illimitée de la presse, d'effrontés écrivains puissent faire circuler leur poison dans leurs propres journaux, sans que, sous prétexte de les réfuter, nous allions servir d'écho à leurs dégoûtantes infamies. Mais ce que nous avons besoin de dénoncer au pays, à l'Europe entière, c'est que tout ce luxe de calomnies est payé par le cabinet de La Haye. Oui, qu'on le sache, tandis que notre ex-roi parle un langage pacifique à Londres, tandis qu'il déclare hypocritement être prêt à renoncer à la Belgique, il entretient à Bruxelles un comité directeur, chargé de travailler au profit de la restauration.

« Conserver le feu sacré dans le cœur de tous les fidèles de la Belgique, maintenir entre eux l'unité de vues et d'action, favoriser les progrès de l'orangisme, en calomniant la révolution et le gouvernement qui en est sorti, et en exaltant incessamment l'âge d'or que nous avait créé la dynastie des Nassau, tel est le mandat qu'a reçu, tel est le but que poursuit le comité directeur. C'est sur l'action de la presse surtout que compte le roi Guillaume pour préparer les esprits à la contre-révolution; c'est à la presse par conséquent, que le comité directeur donne des soins tout spéciaux. C'est lui qui fait les frais de la publication du *Lynx*, du *Messenger*, du *Journal du Commerce* et de l'*Industrie*, car aucune de ces feuilles n'a assez d'abonnés pour couvrir ses dépenses; il en est de même du *Knout*, et nous saurons bientôt s'il faut en dire autant de la *Papillotte*. Nous pouvons même avvertir tous ceux qui auraient envie de fonder un nouveau journal bien ordurier, bien cynique et bien décidé à injurier quotidiennement le roi et sa jeune compagne, que le comité est tout prêt à se charger de la dépense. Il fournira, même au besoin, des rédacteurs; car il a à ses ordres un personnel nombreux et parfaitement organisé.

« Aussi ne craignez pas que les écrivains fassent défaut à la presse orangiste. D'abord le maître paie bien, et il a de plus un corps de réserve pour donner des remplaçans à ceux que le métier fatigue, ou que l'on trouve à utiliser plus avantageusement ailleurs. C'est ainsi que M. Raoul, qui pendant longtemps fut chargé de la rédaction du *Lynx*, ayant jugé à propos de se retirer, a été mis naguère en traitement d'attente, et remplacé par un rédacteur venu tout exprès de Paris pour continuer l'œuvre du vieux professeur. C'est dans le salon de M. P...

que se concertent chaque soir les articles qui doivent être imprimés le lendemain; là, quelques zélés serviteurs de Guillaume se réunissent périodiquement pour exciter ou pour modérer, suivant les circonstances, l'ardeur des artisans de calomnie. C'est dans ces réunions, que le comité directeur fait communiquer aussi les ordres venus de La Haye, les nouvelles propres à entretenir l'espoir d'une restauration, et prodiguer les encouragemens aux fidèles.

« Mêmes choses se passent à Gand, à Liège, à Anvers, et pour quadrupler l'effet qu'on attend des calomnies destinées à porter coup, la presse orangiste est disciplinée de manière, que ce que le *Lynx* publie aujourd'hui, sera répété demain par tous les autres journaux orangistes, et réciproquement. Grâce à cette manœuvre, un article qui n'aurait été connu que de deux ou trois cents lecteurs, s'il n'eût été publié que par un seul journal, peut être lu par 12 ou 1300 personnes. Ainsi c'est sur la plume empoisonnée des Froment, des Brialmont, des Delrue, des Lebroqui, des Raoul, des Renard, des Joly, des Culhat, que compte le vieux Guillaume pour faire perdre à Léopold l'affection du peuple belge. D'infâmes calomnies, débitées par d'infâmes écrivains, contre une jeune reine que son sexe seul devrait mettre hors de l'atteinte des partisans, voilà ce qu'il a trouvé de mieux pour rétablir son autorité en Belgique. Le moyen est digne de celui qui l'emploie, et ceci est une nouvelle preuve de la haute moralité de notre ancien maître.

« Certes, nous n'avons jamais déguisé notre aversion pour lui; mais quand nous avons énuméré des griefs à sa charge, ils ont été puisés dans les actes publics de son gouvernement. La vie privée fut respectée par nous; nous n'avons point appelé la calomnie à notre secours pour jeter la désunion dans l'intérieur de sa famille et jamais surtout un mot ne fut écrit dans nos colonnes, contre les femmes de sa maison.

« Et grand Dieu! ou en serait notre cause si nous avions besoin de la soutenir par de semblables moyens! ah! que le vieux Guillaume y songe et qu'à son défaut les écrivains orangistes y songent pour lui! que deviendrait son cœur d'époux et de père, s'il apprenait que des hommes payés par le gouvernement belge, usant de représailles, vont traduire quotidiennement à leur barre, la reine de Hollande, les princesses ses brus, et cette jeune Marianne, objet de tant d'affection, ah! sans doute, il ne trouverait pas d'expression assez forte pour flétrir un aussi lâche procédé: il le dénoncerait à l'Europe, et les rois ses parens s'en indigneraient avec lui. Eh bien! qu'il se juge lui-même aujourd'hui, car les turpitudes de la presse orangiste sont son ouvrage.

« Et cependant, quelle différence de position et comme le champ serait vaste pour nous, si nous voulions l'exploiter. Il y a dans la famille des Nassau une histoire récente, qui suffit à elle seule pour déshonorer toute une race des rois.

« Nous voulons parler du fameux vol des diamans, pour lequel on n'a pas craint de laisser instruire une procédure, quand le coupable!... Mais tous les détails de cette affaire sont connus dès long-temps, et les Nassau, par les efforts qu'ils ont faits depuis trois ans pour donner le change au public, prouvent l'importance qu'ils attachent à dénaturer la vérité. Nous n'avons pas oublié le conte de l'Italien Carrara, détenu en Amérique et amené en Hollande par l'envoyé du cabinet de La Haye. Depuis plus d'un an que ce prétendu voleur est arrêté, qu'en a-t-on fait? Quels sont les juges qui ont instruit son procès? Devant quel tribunal a-t-il comparu? Où est l'arrêt qui le condamne? Que les journaux de Guillaume nous répondent. Lâches calomnieurs d'un prince irréprochable, vous qui parlez sans cesse de la moralité de vos maîtres, vous nous forcez à insister sur ces questions, parce qu'enfin il faut que le peuple qui nous lit se souvienne sans cesse quels furent les princes qu'il a chassés, et les raisons pour lesquelles il les a chassés; il importe aussi qu'il demeure convaincu qu'entre Léopold et les Nassau, s'il ne s'était agi que de donner la couronne au plus digne, le choix fait par le congrès aurait encore été le meilleur. »

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Commission d'examens.

Le 18 du courant M. Teenpont, d'Audenarde, et Wanderpepen, de Binche, subiront leur examen de candidat en philosophie, à 4 et 5 heures.

DISTRICT ADMINISTRATIF DE LIÈGE.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Ensuite de l'arrêté royal du 28 avril dernier, qui a dissous la chambre des représentans et convoqué les collèges électoraux, MM. les électeurs du district administratif de Liège sont invités à se réunir jeudi 30 mai courant, à 9 heures précises du matin, dans les locaux ci-après indiqués, à l'effet de procéder au choix de cinq représentans.

A l'Hôtel-de-Ville (1^{re} section) pour les quartiers de l'Est et de l'Ouest de Liège, et pour l'ancien district électoral (canton de milice) de Fléron.

A la Salle Académique de l'Université (2^e section) pour le quartier du Sud.

A la Halle des Drapiers (3^e section) pour le quartier du Nord, la ville de Visé et l'ancien district (canton) de Dalhem.

Au foyer du Théâtre-Royal (4^e section) pour les anciens districts (cantons) de Chénée, Louveigné et Seraing.

A l'ancienne église de Sainte-Ursule (5^e section) pour les anciens districts (cantons) d'Alleur, Herstal et Hollogne-aux-Pierres.

Indépendamment du présent avis, MM. les électeurs recevront des lettres de convocation.

Liège, le 15 mai 1833.

Le commissaire du district de Liège,
DEMONCEAU.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 15 mai.

Naisances: 5 garçons, 4 filles.

Mariages 4, savoir: Entre Valentin Joseph Goffin, cocher, rue de la Casquette, et Jeanne Barbe Nyssen, même rue. — Guillaume Dieudonné Joseph Tonnon, chaudronnier à Huy, et Anne Catherine Sequaris, domestique, rue Puits-en-Sock. — Pierre Joseph Crahay, militaire au huitième régiment, en Nassarue, et Marie Louise Simon, journalière, derrière les Potiers. — Jacques Antoine Joseph Deliege, négociant, rue Gérardrie, veuf de Jeanne Marguerite Dercf, et Anne Barbe Rosalie Raymond Corffius, même rue.

Décès: 4 garç., 1 fille, 2 hommes, 4 femme, savoir: Thomas Moureau, âgé de 60 ans, cordonnier, Grande Bèche, époux de Marguerite Paques dite Prosmagne. — Francois Polings, âgé de 52 ans, gantier, rue sur Meuse, veuf de M.... — Anne Marie Lemme, âgée de 81 ans, rue du Vert Bois, épouse de Bernard Collin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. VAN HOESTENBERGHE, qui a transféré son CABINET D'ILLUSION dans le local St-André, à l'honneur d'informer le public que jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi suivant, seront la clôture définitive, avec changement de vues des plus intéressantes.
Prix des places, 25, 15 et 10 cens.
A voir depuis 5 heures du soir jusqu'à 10. 302

(.) Le notaire DUSART VENDRA incessamment une FERME, située à Sclessin, contenant environ dix bonniers en un seul gazon; cinq MAISONS, faubourg St. Léonard, dont une avec un très-beau jardin, entouré de murs, et deux MAISONS avec un bonnier de fonds, situées sur la Branche Planchar, à Ans.

A LOUER une MAISON de commerce, située rue du Pont, n° 903. S'adresser même rue, n° 904. 307

On DEMANDE un CANDIDAT pour la place d'instituteur primaire vacante dans la commune de Hannêche, district de Huy. L'instituteur devra pouvoir donner l'instruction dans les divers objets et degrés suivans: éducation morale et religieuse; art de lire et d'écrire correctement; calcul et système légal des poids et mesures; écriture sous dictée, analyse; autant que possible notions d'arpentage et de géométrie pratique; élémens d'histoire et de géographie nationales et étrangères. — Il jouira d'un traitement annuel de 5 à 6 cents francs, non compris la rétribution des élèves, d'un logement avec jardin. S'adresser avant le 20 mai à M. le bourgmestre de Hannêche. 305

VENTE d'un BEAU MOBILIER pour cause de départ.

Le mercredi 29 mai 1833 (au lieu du 27 mai jour précédemment indiqué), à 9 heures très-précises du matin, et jour suivant s'il y a lieu, en la demeure de M. Stiennon, rentier à Lixhe, on VENDRA à l'enchère un beau Mobilier, consistant en table en acajou à coulisses, glaces, grandes et petites, gravures de prix, pendules et vases en bronze; plusieurs belles garderobes; armoires, tables, chaises en tout genre, bois de lit, trois lits de plumes, vingt matelats en crins et autres en laine, fayences, porcelaines, batterie de cuisine, etc.; 200 bouteilles de vins, vin 1819 et 1822. Argent comptant. 287

Mme. GILLON-NOSSANT, Pont-d'Ile, n° 32, de retour de Paris, a l'honneur d'informer qu'elle en a rapporté et qu'elle en reçoit encore chaque jour, des assortimens d'objets les plus nouveaux et les plus distingués, EN ETOFFES, SCHALS, QUINCAILLERIE FINE et PARFUMERIE.

Les choix qu'elle a faits en MOUSSELINE, JACONAS, TOILES IMPRIMÉES, GUINGHAMS, etc. ne laissent rien à désirer; on trouvera donc chez elle, à des prix très-mo-dérés, un bel assortiment de SCHALS RICHES, 5/4 et 6/4, en thibet, brochés et imprimés; SCHALS-TENTATION, HER-NANI, et en crêpe; — ECHARPES Damasquinées et autres de divers genres; — FICHUS nouveaux dits BORGIA et autres; — CRAVATTES en soie et en mousseline; — SAUTOIRS, VOILES en tulle et en gaze; — SACS brodés, SACS A LA LUCRECE et à la MARIE-STUARTS; — GANTS de toute espèce, — BAS de coton gris et noirs, Bas de coton blanc, uni et brodequin; — Jupons en piqué blanc, avec bordures; — GILETS de toutes couleurs en soie, cachemire, poils de chèvre, et piqué; — GROS DE NAPLES, PERSANE, MAR-CELINE, et ALÉPINE noire; — Elle a reçu aussi un nouvel assortiment d'Ombrelles et de Parapluies, D'OBJETS en BRON-ZE, de BIJOUX dorés, de petits FLACONS décorés, et quan-tité d'autres objets élégants et de bon goût.

GRANDE VENTE DE TAILLIS ET FUTAIE,

Au bois des Arches d'Andennes.

Mardi et mercredi 21 et 22 mai 1833, M. Vanherberghen, propriétaire, domicilié à Tirlémont, fera VENDRE à l'en-chère dans son bois des Arches d'Andennes, commune d'Andennes:

1^o 16 bonniers de bois taillis essence mêlée, âgé de 18 ans, formant l'ordinaire de 1833.

2^o Toute la futaie consistant en chênes et hêtres, croissant sur 50 bonniers métriques dudit bois, partie vers Morogné et partie près de la chapelle St. Maur.

Les amateurs de poutres, vernis et autres bois de con-struction, pourront s'approvisionner à cette vente où il y a aussi quantité de gros chênes.

Attendu l'importance de cette vente, on commencera cha-que jour à midi précis.

Recours le 21 mai près de la première portion de taillis à vendre.

A crédit moyennant caution au gré du notaire LOUMAYE.

PROVINCE DE LIÈGE.

Travaux d'entretien des routes. — Adjudication.

Le 22 mai 1833, à dix heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouver-neur, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre de l'intérieur, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des TRAVAUX de réparation et d'entretien des routes indiquées ci-après, depuis le 1^{er} de ce mois, jusqu'au 1^{er} avril 1834; savoir:

Route de première classe.

- 1^{er} Lot, route n° 4. De la limite de la province (vers S. Trond, jusqu'à la porte Ste. Margue-rite à Liège.
- 2^e Lot, id. id. De la porte d'Amercoeur, à Liège, jusqu'à la barrière de Grivegnée, et depuis l'origine de la route de l'Em-blye et Beaufays, jusqu'à l'Eau-Rou-ge, frontière entre la Belgique et la Prusse.
- 3^e Lot, id. Embranchement de Francorchamps à Stavelot.
- 4^e Lot, id. Embranchement de Liège vers Visé.

Route de deuxième classe.

- 1^{er} Lot, route n° 13. Du pont d'Avroy, à Liège, jusqu'à la porte à l'entrée de Huy, vers Liège.
- 2^e Lot, id. n° 13. Depuis la sortie de Huy, au pont où cesse le payage, jusqu'à la limite de la province vers Namur.
- 3^e Lot, id. n° 14. Depuis la route n° 13, vis-à-vis de Se-raing, jusqu'à la limite de la province de Namur à Pailhe.
- 4^e Lot, id. n° 14. Depuis la route n° 14 à Frayneux, jusqu'à l'extrémité de l'embranchement à Terwagne.
- 5^e Lot, id. n° 15. Depuis la route de première classe n° 4, au faubourg d'Amercoeur à Liège, jusqu'à la maison Blanche à Henri Chapelle non compris la tra-verse de Herve.
- 6^e Lot, id. n° 15. Depuis la route de Liège vers Aix-la-Chapelle à Battice, jusqu'au pon-de Hodimont où commence la traverse de Verviers.
- 7^e Lot, id. n° 15. Depuis la porte de Heusy, à Ver-viers, jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4, à Theux.
- 8^e Lot, id. n° 16. Depuis la porte dite Hocheporte à Liège, jusqu'à la limite de la province vers Tongres.
- 9^e Lot, id. n° 16. De Stavelot à la limite de la province vers Malmédy.

Le devis d'après lequel l'adjudication aura lieu, est déposé à l'hôtel du Gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de MM. les commissaires des districts, de MM. les gouverneurs des autres provinces, où l'on pourra en prendre connaissance.

Liège, le 8 mai 1833.

Le gouverneur de la province de Liège,
Baron VANDENSTEEN.

NOUVELLE FOIRE

DEVANT L'ÉGLISE D'ESNEUX,

Le 22 mai de chaque année.

Cette FOIRE qui a ce lieu la première fois l'année dernière, a été très-brillante, et par l'affluence du monde s'y est trouvé que par la grande quantité des bestiaux ont été vendus, ce qui donne l'assurance qu'elle sera de en plus considérable.

On y accordera les primes suivantes, savoir:

1^o 10 francs à celui qui y conduira le plus grand nombre de chevaux.

2^o 10 francs pour le propriétaire du plus beau cheval qui sera réellement vendu.

3^o 10 francs à celui qui achètera le plus grand nombre de chevaux.

4^o 10 francs à celui qui conduira le plus grand nombre de vaches.

5^o 10 francs au propriétaire de la plus belle vache qui sera réellement vendue.

6^o 10 francs à celui qui achètera le plus grand nombre de cochons.

7^o Et 10 francs à celui qui aura le plus grand nombre de cochons.

Les conditions pour la délivrance de ces primes sont les mêmes que celles de l'année dernière.

Esneux, le 30 mars 1833.

Le bourgmestre, CHAMELOT.

Les assesseurs, M. KEPPELNE, H. Jh. GROFELS.

VENTE DE BOIS SCIÉS A AHIN.

Le 23 mai 1833, à deux heures de relevée, VENTE dans le chantier établi chez le sieur Hry. Raës, à Ahin près de Huy.

D'une très-grande quantité de BOIS de CHÊNE sciés, con-sistant en planches, quartiers, wères, solives, possédant 1^{re} qualité de marchandise, ayant de 7 à 8 ans de sciage planches de bois blanc, etc.

A 6 mois de crédit, etc.

Moyennant caution connue du notaire LOUMAYE.

On demande une SERVANTE, au n° 569, quai d'Avroy.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 7 mai. — Métalliques, 82 2/3 Actions de la banque 1200.

Bourse de Paris du 14 mai. — Rentes, 5 p. 100, 102 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 78 1/2 — Act. de la banque, 0000 00. — Certificat Falconnet, 92 80 — Emprunt royal d'Espagne, 89 3/8. — Emprunt d'Haïti, 000 — Empr. romain, 89 1/4. — Empr. belge, 88 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 14 mai. — Dette active, 112 00. — Ditto, 00 00/0. — Ditto différée, 111 1/8. — Bil. change, 00 0/0 00. — Oblig. du Syndicat, 00 0/0 00. — Ditto, 00 0/0. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de Société de commerce, 88 7/8. — Rente française, 00 — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et Ce, 98 1/4 00. — Ditto de 1828, 99 1/4 00/0. — Inscrit. russes, 67 1/2 — Empr. russe 1831, 00 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp. 00/00. — Ditto, 00 0/0 0/0. — Dette diff. d'Esp., 43 1/2 — Obl. mét. Autriche, 00 0/0. — Ditto chez Gollals, — Cert. Naples falc., 83 3/4. — Oblig. Danoises, 00 — Oblig. du Brésil, 66 3/4. — Cortès, 00 0/0 00. — Grec, 83 0/0.

Bourse d'Anvers, du 15 mai.

Changes. — Amsterdam c. j. 4 à 1/16. — Paris c. j. — Londres c. j. 40/8 1/2 P, 2 mois 40/6. — Francfort c. j. 13/16 A, 3 mois 35 3/16 A.

	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.	A	
Londres.	12 20	12 15	
Paris.	47 1/8	A 46 7/8	A 46 3/4
Francfort.	35 7/8	35 3/4	35 3/16
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	35 1/16

Escompte 4 0/0 1/2.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	87 A.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Bourse de Bruxelles, du 15 mai. — Dette active, 46 3/4 N. — 24 millions, 87 P. — Dette active hollandaise, 46 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.